Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 1 décembre 2023

La Cove déploie de nouvelles zones de réemploi dans les déchèteries pour limiter le gaspillage



La communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) dispose désormais de trois zones de réemploi dans ses déchèteries, et répond ainsi à la Loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire en permettant à ses habitants de déposer les objets dont ils n'ont plus l'utilité et d'en récupérer gratuitement.

Après avoir installé un premier chalet dédié au réemploi à la déchèterie intercommunale des Lones à Carpentras, la Cove en déploie deux nouveaux au sein des déchèteries de La Petite Palud à Aubignan et de l'Orée du bois à Caromb. Ces trois zones de réemploi permettent aux habitants de l'Agglomération de déposer les objets, en bon état, dont ils n'ont plus l'utilité afin de leur donner une seconde vie. Ainsi, en

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 1 décembre 2023

plus de créer de la solidarité, cela évite le gaspillage et favorise l'économie circulaire.

Il est possible de laisser des petits meubles, des vélos, des articles de jardinage, de la vaisselle, des luminaires, des jouets, ou encore livres, dans ces zones de réemploi. Il n'est pas possible d'y déposer de l'électroménager en revanche. Pour ce faire, il suffit de se rendre à l'une des déchèteries disposant d'une zone de réemploi et de s'adresser à un agent sur place pour préciser le type d'objets que vous souhaitez mettre à disposition.



©Cove